

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 5 octobre 2011**

Président : M. BELLANGER Christian, Maire

Présents : M. LECUYER, Mme LEAL, M. ROSSIGNOL, Mme PORCHER, M. MONCHATRE, M. ROY, Mme GRONBORG, M. CANAUD, M. MARGUERIN, Mme LIMA, M. LE BRAS, M. CORONER formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. GEOFFROY (procuration à Mme GRONBORG)  
M. GUILBERT

Secrétaire : Mme LEAL

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2011 est adopté par l'ensemble des membres du conseil.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Candidature de Monsieur Stéphane MARGUERIN à la Commission Info, Communication
- Délibération confirmant le versement de la subvention au CCAS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

**1) REVISION DU POS EN PLU : PRESENTATION DES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD PAR LE CABINET « EN PERSPECTIVE »**

Le Conseil Municipal entend la présentation par Monsieur GUILLEMINOT représentant le Cabinet « En Perspective » du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la révision du POS en PLU qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête, pour les dix ans à venir, les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune. Ces orientations doivent être formalisées puis spatialisées.

Au courant de cet exposé, les conseillers municipaux ont été amenés à débattre sur les orientations définies par le Comité de Pilotage lors de ses différentes réunions de travail.

Ce projet fera l'objet d'une réunion publique fixée au vendredi 14 octobre 2011.

**2) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE CHIMAY : AVENANT AU MARCHE**

Monsieur le Maire rappelle que, pour respecter les délais des travaux, le cabinet SODEREF a préconisé de commander directement les candélabres. Par délibération du 27 mai 2011, le Conseil Municipal a choisi la société NORDIS et a chargé Monsieur le Maire de cette commande. De ce fait, la somme correspondant au montant des candélabres doit être retirée du marché.

D'autre part, sur les conseils de la société EIFFAGE, la Commission des Travaux a accepté de prolonger le busage et le revêtement des trottoirs jusqu'au niveau de la propriété de Madame BOYER Jeanine résidente de la rue de Chimay. En conséquence, le cabinet SODEREF propose au Conseil Municipal de valider un avenant reprenant ces modifications.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de valider cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### 3) DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose, pour tenir compte d'ajustements du marché pour les travaux de la rue de Chimay cités au point 4, de modifier les montants votés au Budget Primitif comme suit :

#### Section de Fonctionnement :

D 61521 entretien de terrains :	- 15 000 €
D 61522 entretien de bâtiments :	- 15 000 €
D 023 virement à la section d'investissement :	+ 30 000 €

#### Section d'Investissement :

D 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers :	- 124 700 €
D 2152 Installations de voirie :	+ 117 312 €
D 21538 Autres Réseaux :	+ 19 100 €
R 1641 Emprunts :	- 18 288 €
R 021 virement de la section de fonctionnement :	+ 30 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### 4) CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Par délibération du 15 avril 2011, le Conseil Municipal a décidé de confier au Centre de Gestion le soin d'engager une consultation du marché en vue de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, dans le cadre d'une procédure de marché négocié, un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a attribué le marché à la compagnie CNP avec l'intermédiaire de Dexia-Sofcap.

Monsieur le Maire, en parallèle, a souhaité contacter une autre compagnie pour vérifier que la proposition de la CNP restait la plus intéressante.

Ainsi, les propositions des deux compagnies sont les suivantes :

	CNP	GROUPAMA
Agents CNRACL	- 5,20 % avec franchise de 10 jours - 5,10 % avec franchise de 15 jours	- 4,90 % avec franchise de 10 jours - 4,80 % avec franchise de 15 jours
Agents IRCANTEC	1,20 % avec franchise de 10 jours	1,05 % avec franchise de 10 jours

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la société GROUPAMA et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### 5) CANDIDATURE DE MONSIEUR MARGUERIN STEPHANE A LA COMMISSION INFO-COMMUNICATION

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2011-2705-5 du 27 mai 2011, le Conseil Municipal a accepté la création d'un site internet pour la commune et précise qu'un administrateur doit être désigné pour la mise en œuvre de cette création et sa mise à jour régulière.

Il donne la parole à Madame Annie LEAL, rapporteur de la Commission Info-Communication, qui exprime le souhait de pouvoir intégrer dans ladite commission Monsieur Stéphane MARGUERIN qui remplira le rôle d'administrateur du site internet. Pour se faire, elle demande au Conseil Municipal, de valider ces propositions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

## **6) SUBVENTION AU CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser une subvention au CCAS afin que le Budget Primitif de ce dernier soit en équilibre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer au CCAS une somme de 1700 € au titre d'une subvention pour l'année 2011.

## **7) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu des commissions.

## **8) QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Pour extrait,

En Mairie, le 7 octobre 2011

Le Maire,

Christian BELLANGER